Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 41 (1903)

Heft: 5

Artikel: Jean-Louis chez M. Loubet

Autor: J.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-199880

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

son visage, donne une bourrade dans les côtes de Jules :

-- Charrette! va!

PIERRE D'ANTAN.

Au pays des honnêtes gens.

Nous autres, Vaudois de tous les cantons, passons pour d'honnêtes gens. C'est l'opinion courante. Eh bien, malgré cette bonne réputation, dans notre beau pays, on ne pourrait guère, croyons-nous, en user comme madame Evans. Tout au plus a-t-on osé céder les promenades publiques à la sauvegarde des citoyens; et encore, cetle sauvegarde est-elle toujours suppléée par un ou deux agents de police.

Madame Evans habite Syracuse, aux Etats-Unis. Elle y tient boutique de confiserie et a su trouver un moyen fort ingénieux de faire ses affaires sans se déranger. Non seulement son magasin reste ouvert nuit et jour, mais elle n'y vient que de temps en temps pour faire sa caisse et renouveler ses marchandises. Pendant son absence, personne ne la remplace. Elle s'est contentée de mettre à la devanture un écriteau sur lequel on lit:

Ouvrez la porte, prenez dans mon magasin ce qui vous plaît, mettez l'argent dans la caisse du bureau à gauche, faites-vous au besoin de la monnaie dans la caisse à droite l'ai confiance dans l'honorabilité de tous mes clients.

— Veuillez fermer la porte en sortant.

Après tout, ça ne coûterait rien d'essayer aussi chez nous. Allons, messieurs les négociants, un bon mouvement. C'est le progrès.

Le vin d'Isaac.

Entendu au passage, à N $^{\cdots}$, un jour de marché.

Deux campagnards des environs discutent devant la porte d'un café.

- Eh bien, Antoine, entrons-nous prendre demi?

— Ici? chez Isaac? Jamais! Son vin, rien que de le voir, vous met l'eau à la bouche.

Jean-Louis chez M. Loubet.

Il y a quelques jours, Jean-Louis est allé trouver M. Loubet.

C'était son droit ; M. Didier en avait bien fait autant.

C'est même un peu à cause de cela que Jean-Louis a tiré le cordon de sonnette de l'Elysée.

— Faites excuse, mossieu le président, si je viens vous opportuner, mais je voudrais bien savoi ce que ce Dieu me damne est venu vous déblotter. C'est que, vous savez, pou la langue, y s'y connaissent. Gage qu'y vous a parlé du Simplon?

— Eh bien,... mon ami,... puisque vous me le demandez,... je dois vous dire... que,... en effet,.. nous avons abordé la question, mais...

— Oh! c'est ça. J'en étais su, rien qu'à lire les papiers. Voyez pourtant comme y sont, ces Genevois... Aloo,... et qu'est-ce qu'y vous a dit?

 Il m'a dit que les Vaudois et les Genevois ne sont pas très d'accord à ce sujet.

— Naturellement!... G'est la même chose que pour les eaux du Léman; on est toujou à se trivougner. N'est-ce pas, c'est les Genevois qui sont à « la boite »; alorss, quan y veulent pas ouvri, vous concevez, voilà que ça dégorge au bondon. Mais vous connaissez tout ça, mossieu le président, les journaux en ont assez parlé... A propos, ces messieurs de Genève, y vous ont pourtant pas dit que la mappemonde penche et que c'est pou ça que ?...

— Oh! non: ils ne m'ont pas du tout parlé de la mappemonde.

— À la bonne heure... Oh! c'est que, vous savez, mossieu le président, y faut pas tant s'y fier: c'est des tout malins par ce Genève. Y se croient pardine que pace qu'y tiennent la Suisse par le petit bout, tout leur z'est permis. Et pi, y sont toujou à nous crier des noms, à nous autres, que ça peut plus durer.

— Mais non, mais non, je vous assure qu'ils ne sont pas si terribles, les Genevois. Ils défendent leurs intérêts, comme vous défendez les vôtres.

— Le bon sens! Chacun son bien. Mais enfin, voyons, mossieu le président, vous comprenez que le Simplon ne peut pourtant pas passer par Genève. Y faut être raisonnable. Avez-vous pas une carte du canton de Vaud su laquelle y ait le Simplon? Je vous ferai ça voi tout chaud. C'est comme si pou aller de Froideville à Poliez-Pittet, on passait par Villars-Tiercelin, vous concevez?

D'ailleu, je sais pas pourquoi y font tant de trafi à ce Genève? On leur z'a pourtant bien dit, à Berne, qu'après, on leur percerait leur Faucille. Les Bernois aussi veulent qu'on leur perce quèque chose, le... Guggisberg, je crois. Eh bien, on leur z'a également dit que ce serait pou après. N'est-ce pas, une fois embryé, c'est pas un trou de plus ou de moins... Mais y faut être juste, on peut pourtant pas tout faire à la fois... Ai-je pas raison?

 Sans doute, mon ami, sans doute, mais, que voulez-vous que je vous dise; c'est aux

Chambres de décider..

— Oui,... oui, je sais bien, c'est comme chez nous le Grand Conset; mais enfin, à Lausanne, quand le Conset d'Etat veut quéque chose, c'est bien d'estra si le Grand Conset ne le vote pas. Tâchez-voi, mossieu,... là... sans en avoi l'ai... de dire deux mots à vos conseillers, pou qu'y fassent passer ce premier Simplon par le canton de Vaud. Voyez-vous, ce serait pour nous un bonheu, que je peux pas assez vous dire. Oh! si vous faites ça, mossieu le président, on vous invite à nos deux centenaires, celui du mois d'avril et celui du mois de juillet!

Tonnerre! quielle fête!!

J. M.

Sami aô fifre.

Llia gran tein que Sami ào fifre n'a pllie mâu ai dein; mà lè fazion destra soufri quan l'étai onco de stu monde. Renascava d'allà tsi lo dentistre, porqué l'étài on rudo ràpia et quan lé faillai sailli pi on franc de son botson l'étài on affère terriblie.

To parai on desando que l'étai pé Lausena et que lo mau ne botsavé pà de lo tenailhi, se dese: « Cein ne pào pà doura dinse, tzaravouta, té fau frou!». Et sin va to lo drai tsi monsu Bauvai, porqué on lai avai de que l'étai on tan brav'homo. D'on tor de man Monsu Bauvai le tré sa dein et lè de: « Sè qué vo n'été pas tan retso m'nami, por vo ne sera qué dou fran.»

— Coumein dité vo? dou franc, po on affére dinse, dè rin dào to, que n'é pas pi zu lo tein de véré on épélua! La martsau de tsi no fa fére dou iadzo lo tor de la fordze po in trère iena et ne demanda que cinquanta centimes! D.

C'est du propre !

Dans une classe enfantine. Pour faire saisir à ses élèves l'utilité de la propreté, la maîtresse vient de leur raconter une histoire où l'on voit des enfants qui se lavent soigneusement le visage et les mains et que leurs parents comblent de bonnes choses, tandis que d'autres bambins qui se plaisent dans la malpropreté sont très malheureux.

Son récit achevé, la maîtresse demande à la classe : « Qui de vous peut dire à son tour une histoire où l'on parle de ce qui est propre? »

Après un long silence, une petite main se lève

— Ah! voilà Ernest qui va nous dire quelque chose. Il me semblait bien qu'il savait quelque jolie histoire. Eh bien, Ernest, contela; nous t'écoutons.

Ernest prend la parole, d'abord en hésitant, puis sur un ton de plus en plus animé:

- Il y avait une fois une bonne tante qui avait un grand jardin. C'est ma tante Julie. Moi et ma sœur nous avons dîné chez elle dimanche. Nous avons bu chacun un grand verre de vin à la limonade, et *pi* nous avons mangé un tas de meringues et de fraises. Et pi, ma tante nous a dit: « Allez jouer au jardin et mangez-y autant de fruits que vous voudrez. » Ma sœur est restée à la chambre pour faire la dame avec sa poupée. Moi je suis allé au jardin et j'ai mangé des raisins de mars, des cassis et des framboises. Et pi, j'ai aussi pris des poires; mais elles étaient malmûres; et pi des cerises rouges et des noires. Je suis resté au jardin jusqu'à ce que je n'aie plus faim. Et pi après ma tante m'a donné une grande tasse de lait tout chaud de ses vaches. Et pi le soir j'ai eu encore un verre de limonade au vin rouge. Et pi nous sommes partis pour la maison, en char à bancs. J'étais sur e siège avec le cocher et j'étais très fatigué. Et pi, ma maman m'a mis au lit et en ôtant ma culotte elle a dit: « Ah bien, c'est du propre!»

Veni toté à la montagne.

« N'existe-t-il pas un *ranz des vaches du Jura?* » nous demande un de nos abonnés.

Certainement, et le *Conteur* a publié le texte de ce « ranz » dans son numéro du 11 mai 1865. Ce morceau, d'ailleurs, est connu; mais, puisqu'il est encore des personnes qui l'ignorent, le voici:

Veni toté à la montagne,
Veni toté d'on coumon,
Senaillire lè premire,
Damuzala et pindzon.
Vers lo tzalet quin déliçou!
Cé to pré dé san bosson, hi, hou, hai,
Cé to pré dé son bosson.

Min de bâton por lè battré Rein qu'avoué quoquié raison, De la sô, mé pouré vatzé Suivan bin lo bovairon. Vers lo tzalet, etc.

Por lé zaria vignau toté Lé senaille ein carillon Et lé vé et poui lé modzé Moulan avoué lé modzon. Vers lo tzalet, etc.

Quand ie vouaito sau veladzo Bin avo dein lé vallon, Ti sau rio, sau bon, sau radzé Je lutzaio su lé mon. Vers lo tzalet, etc.

Encore un centenaire.

L'année 1903 n'est pas seulement celle du centenaire du canton de Vaud; c'est aussi celle du centenaire des becs de plume en acier. A vrai dire, un épicier allemand du nom d'André Ludwig vendait déjà en 1579 des plumes de laiton, mais elles coûtaient si cher et duraient si peu que le brave homme se ruina avec son invention et que, durant deux siècles, personne ne songea plus à remplacer les antiques plumes d'oies par des plumes de métal. En 1790, un Français nommé Thévenot abriqua une sorte de plume qu'il appelait plume sans fin; elle coûtait dix-huit francs la pièce et n'eut guère de succès. L'année sui-